

RÈGLEMENT DE LA MÉDIATHÈQUE DE WAHAGNIES ANNÉE 2018

La médiathèque de WAHAGNIES est ouverte au public :

- le mardi de 15 heures à 17 heures 30
- le mercredi de 15 heures à 17 heures 30
- le jeudi de 15 heures à 17 heures 30
- le vendredi de 15 heures à 18 heures 30
- le samedi de 10 heures à 12 heures 00

L'heure du conte a lieu, une fois par mois, de 15 H 00 à 16 H 00.

Chaque adhérent doit régler sa cotisation pour emprunter des documents à domicile

<u>Tarifs</u> : Adulte	: 6.00 euros
Enfant	: 2.00 euros
Adolescent	: 4.50 euros
Multi-média	: 6.00 euros

Gratuité pour la quatrième personne dans une même famille.

Les cotisations sont perçues pour une année civile (de début janvier à fin décembre).

L'adhérent reçoit une carte et doit la présenter à chaque emprunt.

Chaque adhérent pourra emprunter **pour une durée de 3 semaines**

- . 6 livres (ou magazines) dont 1 nouveauté
- . 2 CD
- . 2 documents multi-média (1 adhésion par famille)

En cas de retard pour rendre les documents, ceux-ci seront réclamés par courrier.

Les documents perdus ou abîmés devront être remplacés.

Les CD doivent être manipulés avec précaution : ne pas toucher les surfaces enregistrées avec les doigts.

Les encyclopédies sont à consulter sur place.

Chaque utilisateur peut consulter le catalogue de la médiathèque sur ordinateur (2 postes).

L'utilisation des 2 autres postes (multimédia) fait l'objet d'un avenant au présent règlement.

Les utilisateurs de la médiathèque doivent respecter le calme dans les locaux, il y est interdit de fumer.

Il est interdit de manger ou de boire dans la médiathèque (sauf en cas d'animation particulière).

Tout manquement grave au règlement peut entraîner la suspension des prêts ou leur annulation.



Le Maire,

Alain BOS